

4/ PERCEPTIONS VISUELLES

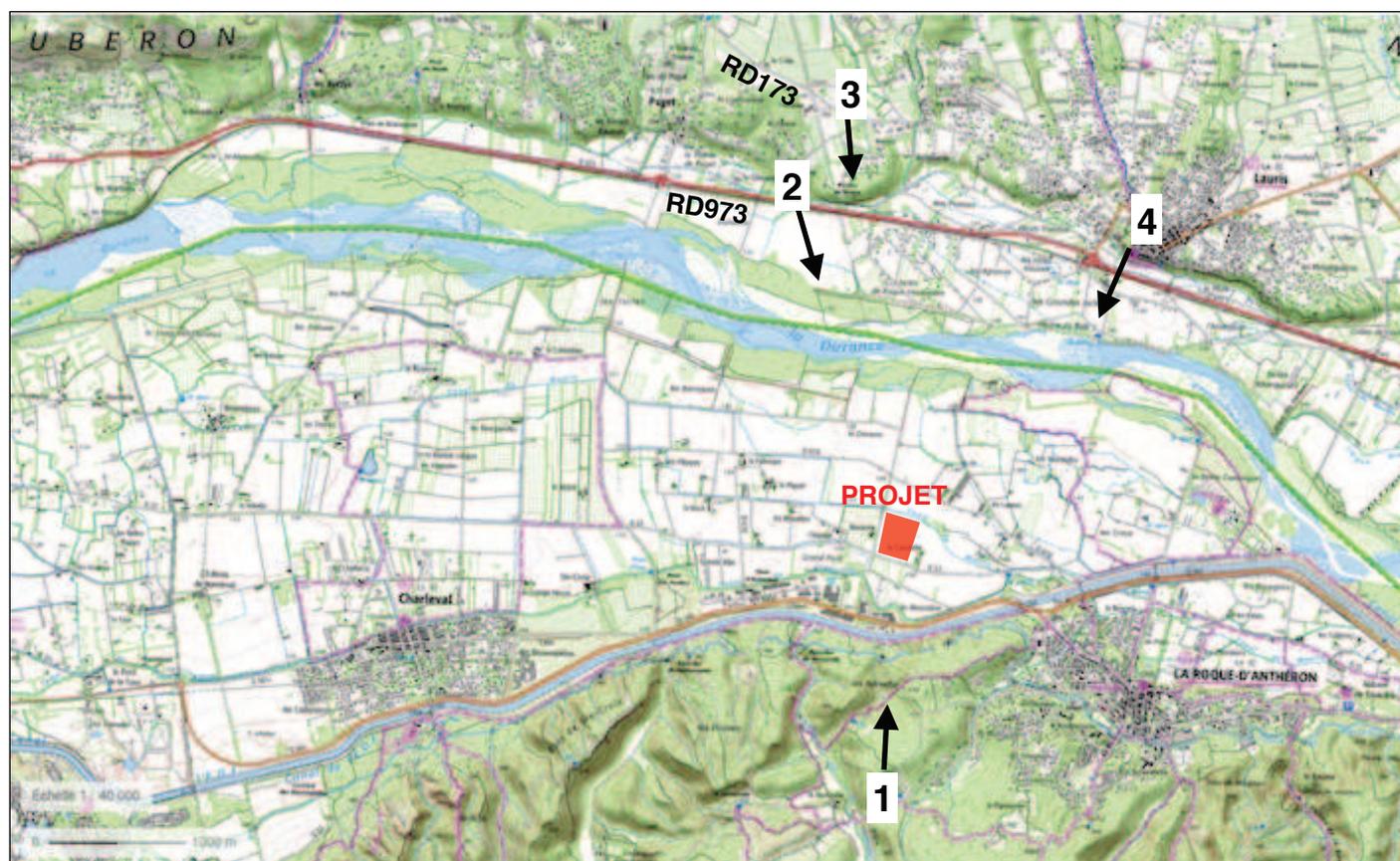
4.1 Perceptions éloignées

Dans la plaine, le contexte topographique très plat et la présence de nombreuses haies limitent les perceptions éloignées sur la zone de projet.

Depuis les reliefs qui encadrent la vallée au nord et au sud, la couverture boisée empêche également toute vue sur la zone de projet.

De même, des obstacles visuels (relief, végétation ou structures bâties) s'interposent entre les monuments et sites patrimoniaux les plus proches (distance > 2 km) et la zone de projet. Seul le château de Lauris (monument inscrit) offre une vue dégagée et ouverte sur l'ensemble de la plaine de la Durance depuis les terrasses. Ce site constitue un lieu fréquenté, notamment pour son Jardin conservatoire des plantes tinctoriales, ou pour son restaurant bénéficiant d'une vue panoramique sur la vallée.

Les prises de vue ci-après illustrent l'absence de perception de la zone de projet depuis les reliefs au sud (vue 1), et depuis les voies de communication au nord (vues 2 et 3). Seule la vue depuis les terrasses du château de Lauris (vue 4) permet une perception très lointaine sur la zone de projet.



Localisation des prises de vue éloignées



Vue 1 - Depuis les points culminants de la Chaîne des Côtes, au droit du projet, seules quelques rares percées dans le boisement permettent d'apercevoir la vallée, mais la zone de projet reste masquée



Vue 2 - Au nord, la route D973 longe la voie ferrée, au pied du massif du Lubéron ; sans point de vue dominant, cette route n'offre aucune perception sur la zone de projet



Vue 3 - La route D173 qui serpente légèrement au-dessus de la vallée n'offre pas non plus de point de vue sur la zone de projet



Les terrasses du château de Lauris (source : google maps)

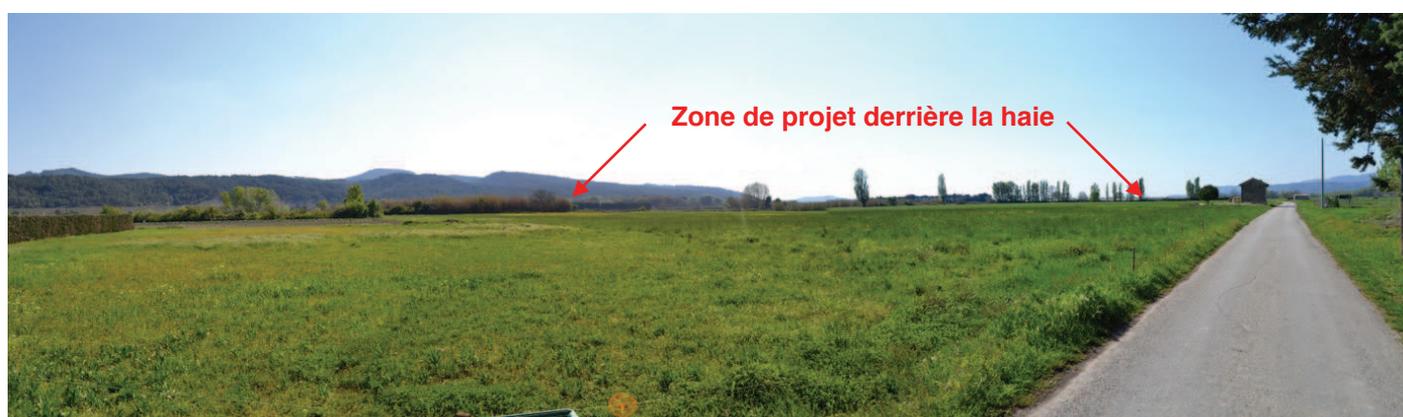


Vue 4 - Les terrasses du château de Lauris offre une vue panoramique sur la vallée de la Durance ; la zone de projet est difficilement identifiable et perceptible au loin

4.1 Perceptions rapprochées

Le projet étant situé en zone agricole et à l'écart de la ville de La Roque d'Anthéron, les principaux enjeux en terme de perspectives visuelles rapprochées se situent au niveau des quelques habitations proches, et des routes départementales qui desservent ce secteur (D23 qui borde la zone de projet, et D561 le long du canal de l'EDF). La zone d'activités au sud, masquée par un alignement arboré dense le long du canal de la Craponne, ne présente pas d'intervisibilité avec la zone de projet.

Les prises de vue ci-après illustrent les perceptions rapprochées sur la zone de projet.



Vue 5 - Au nord, une haie de cannes de Provence et de peupliers sépare la zone de projet de la route ; la perception sur la zone de projet est ainsi filtrée et plus lointaine



Vues 6, 7, 8 - Les deux routes qui bordent la zone de projet au sud et à l'ouest offrent une vue ouverte et dégagée, sans masque visuelle